

Questionnaire FCPE

Pour le binôme Silvia CAPANEMA (LFI) et Azzédine TAIBI (PCF), candidats aux élections départementales 2021 sur le canton de Saint-Denis 2/Stains

1- Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière :

L'École publique, gratuite et laïque doit être une de nos préoccupations. Celle-ci a la charge d'assurer une éducation de qualité pour tous les enfants présents sur le territoire national dès l'âge de 2 ans, et au-delà de 16 ans. Nous sommes pour :

- L'égalité d'accès au savoir et à une offre de formation de qualité sur l'ensemble du territoire pour tous les enfants et les jeunes, quels que soient leurs origines, leur culture, leur vécu et leur environnement.
- Les financements publics doivent être uniquement destinés aux établissements publics pour financer un service public d'éducation de qualité.
- L'information sur l'orientation doit rester du domaine public.
- La prise en charge des difficultés scolaires. Les élèves en «décrochage » doivent pouvoir réintégrer le système scolaire à tout moment. L'école doit être son propre recours.
- L'État doit financer l'Éducation nationale et être le garant de l'harmonisation et de l'égalité sur l'ensemble de notre territoire.
- L'État et les collectivités locales doivent répondre aux besoins : restauration, conditions d'accueil dans les établissements, voyages et classes transplantées, accès à la culture, activités périscolaires...
- Un nombre maximal de 20 élèves par classe et 15 en Éducation prioritaire ;
- Des personnels en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins (AED, CPE, Psy-EN, AESH, personnels administratifs, de laboratoire, de santé et sociaux)
- Des moyens pour travailler en groupes a effectifs réduits, avec un cadrage national ;
- Deux enseignant·es par classe en éducation prioritaire ;
- Un cadrage national des moyens alloués à l'Éducation prioritaire dans les académies ;
- Une nouvelle carte scolaire coordonnée à la politique de la ville permettant la mixité sociale et la mixité territoriale, ainsi que la proximité ;
- Une carte des écoles, collèges et lycées de l'Éducation prioritaire fixée en fonction des besoins, et non à partir de contraintes budgétaires.
- Nous sommes pour la mise en place d'un pack numérique (avec un ordinateur pour chaque élève de 6^{ème}) et la cantine gratuite pour les premières tranches.

- En plus du « Plan collèges » (éco-collèges) pour la construction, l'entretien et la rénovation des collèges, nous sommes aussi pour un volet « plan collèges » pour les dispositifs complémentaires (le Plan Educatif Départemental) à la hauteur des besoins. Pour le financement des projets scolaires des équipes éducatives (enseignants, parents, élèves), comme des voyages et des projets dans le cadre des cours, et pour les projets portés par le Conseil Départemental (Agora, Jeunes contre le sexisme, création d'un dispositif « Jeunes contre les Discriminations », le 1% artistique, des projets valorisant la citoyenneté et aussi pour améliorer le climat scolaire et éviter les tensions, un plan de prévention des rixes, la présence des médiateurs, etc). Nous sommes pour une mise en valeur des CDI dans les établissements, pour un suivi de la qualité des espaces communs, dont les toilettes, etc.
- Nous sommes pour la mise à disposition gratuite de serviettes hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle.
- Un budget participatif des collégiens peut être mis en place, pour favoriser la démocratie participative et la citoyenneté des jeunes.

2- Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?

L'Education est l'une des prérogatives de l'Etat et doit le rester. Cependant, les conseils départementaux jouent un rôle de plus en plus important dans le financement des collèges ainsi que les frais de leur entretien. A ce titre, à toutes les échelles, il est important de lutter contre les politiques néolibérales des 3 derniers quinquennats qui creusent les inégalités de façon profonde et touchent particulièrement les élèves de notre département. Il est donc urgent de cesser la marchandisation de l'école. A ce titre, nous nous opposons à tout nouveau Partenariat Public Privé et regardons les Délégations de Service Public avec la plus grande réserve. Le nouveau plan collège 2021-2030 consacrant 1 milliard d'euros pour la rénovation éco semblent aller dans le bon sens. Pour les 5 nouveaux collèges intercommunaux (Drancy/Blanc Mesnil/ Dugny/ Le Bourget, Gagny/ Le Raincy/ Clichy/ Livry/Montfermeil, Rosny/Villemomble/Neuilly-Plaisance, Neully-sur-Marne/Gournay/Noisy-le-Grand, Stains/Pierrefitte) nous comprenons la difficulté de trouver des terrains à des prix raisonnables, de scolariser des collégiens peu nombreux dans certaines villes, de plus, l'intercommunalité peut participer à une forme d'ouverture vers la mixité sociale, territoriale et scolaire avec une nouvelle sectorisation idoine. Il faudra cependant mettre en œuvre des politiques et des projets d'établissement volontaristes orientés vers la construction d'un lien entre les élèves en provenance de villes différentes. Nous défendons des travaux en concertation avec la communauté éducative pour les collèges de notre canton (Barbara, La Courtille, Henri Barbusse, Jean Lurçat...)

Il est important que les futurs collèges soient construits avec le Conseil Départemental comme seul maître d'ouvrage, sans PPP. Le plan collège semble aller dans le bon sens avec 100 % de bâtiments passifs. A ce titre, il devra mettre en œuvre un cahier des charges très précis et strict

sur l'utilisation de matériaux durables et non polluants, une isolation durable (la paille ?), une végétalisation importante, des sanitaires fonctionnels, sécurisés et en nombre suffisant pour les rendre plus accessibles aux collégien.ne.s. Il serait également souhaitable de développer la production d'énergie renouvelable in situ (panneaux photovoltaïques, aérothermie, etc.) et ce à des fins d'exemplarité et de mise en œuvre de la transition écologique.

3- La convention de partenariat entre CD93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des travaux ?

Il faut veiller au maintien de la convention sur les cités scolaires afin de permettre une rénovation et un entretien des bâtiments de la partie collège des cités scolaires. Il est nécessaire de la maintenir et de la défendre pour baliser les prérogatives de chaque collectivité territoriale et ainsi ne pas être assujettis à la politique d'un Conseil Régional qui pourrait être différente que celle menée à l'échelon départemental. N.B. 5 cités scolaires dans le Public dans le 93 : Henri Wallon à Aubervilliers, Jean Renoir à Bondy, Jean Jaurès à Montreuil et Olympe de Gouges à Noisy-le-Sec. A priori ce serait sur Wallon où il y aurait des soucis de rénovation entre la Région et le Département.

4- Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours...))

Dans le Livret Pour une Ecole de l'égalité et de l'émancipation (p.23), l'Avenir En Commun propose de créer un statut de parents d'élèves délégués, de mettre en œuvre des espaces parents et de multiplier les rencontres entre acteurs de l'éducation des enfants. L'enjeu est considérable, il s'agit ni plus ni moins que de faire réussir les enfants dans leurs études mais aussi dans leur épanouissement personnel.

Sensibiliser les parents aux questions scolaires, à leurs complexités et les inciter à se mobiliser collectivement est un enjeu majeur de réussite mais aussi un enjeu pour la création du lien social : des parents qui fréquentent régulièrement l'établissement de leurs enfants se parlent, nouent des liens et se mobilisent collectivement. Il faut renforcer le rôle des parents d'élèves.

Notre département, à travers le Programme Educatif Départemental, avec le financement de projets et d'actions, peut aller encore plus loin pour la mise en place de projets portés par les parents, ou co-portés entre parents et enseignants. Il peut être un outil important pour favoriser et renforcer les liens et la présence des parents dans la communauté éducative (par exemple, l'aide à l'organisation des cafés des parents, l'aide pour la préparation de projets communs – comme des projets de cinéma/débat ou de projets artistiques et culturels, ainsi que des projets entre le collège et les quartiers de la ville, la création des médias, des groupes de parole, etc).

5- Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collégiens ?

Ils doivent être promus comme outil d'accès à la citoyenneté et comme valeur d'engagement et de prise de responsabilité pour les jeunes.

Nous pensons que les élus départementaux doivent recevoir et échanger avec les Conseils de vie collégiens, dès le début du mandat.

Nous projetons de placer l'âge d'accès à la citoyenneté à 16 ans. Les années au collège sont, à ce titre, d'autant plus cruciales.

6- Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?

L'accueil des néotitulaires est et doit rester l'apanage des EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement), c'est-à-dire de la Fonction Publique d'Etat, les collectivités territoriales n'ont pas vocation à s'y substituer. Cependant, il semble possible d'accompagner les jeunes fonctionnaires, en particulier en provenance des autres régions et n'ayant pas d'attache dans le département. Tout dépend cependant de la volonté des services de l'Education Nationale de mettre en œuvre ces partenariats entre communes, département et Etat.

A ce titre, nous sommes pour favoriser l'installation des enseignants et personnels dans notre territoire en leur favorisant l'accès aux logements sociaux.

Nous sommes aussi pour une revalorisation salariale des enseignants (les salaires des enseignants en France sont parmi les moins valorisés de l'Europe), pour les primes pour la permanence des enseignants en Seine-Saint-Denis (pour lutter contre l'inégalité territoriale en matière d'éducation en Seine-Saint-Denis dénoncée dans le rapport parlementaire de Cornut-Gentille/Kokuendo de 2018).

Comme nous y avons répondu dans la question 1, nous demandons que l'Education Nationale recrute davantage d'enseignants et qu'elle se donne les moyens d'assurer le remplacement de tous les enseignants absents de façon systématique. Les parents avec la communauté éducative doivent disposer de moyens de contrôle pour le remplacement immédiat des enseignants et pour éviter toute perte d'heures de cours.

7- Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?

Oui, l'Education à une alimentation de bonne qualité est primordiale, nous sommes donc totalement favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements. En outre, le fait de passer en gestion direct permet de mener une véritable politique alimentaire en privilégiant les circuits courts et le plus local possible en visant des produits bio. L'objectif est aussi de viser à garder la qualité des produits en permettant à tous les enfants de manger correctement et donc de viser la gratuité. Nous devons augmenter le nombre d'élèves qui mangent à la cantine, car c'est un temps périscolaire important et le fait de manger à la cantine favorise aussi la présence des élèves en classe l'après-midi. Aussi, c'est une façon de garantir un repas équilibré dans la journée.

8- Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique...) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?

Oui, ainsi que tout projet qui favorise l'émancipation, l'ouverture à une altérité. Il faudra cependant être vigilant pour que ces projets ne remplacent à terme un véritable enseignement artistique ou sportif qui doit demeurer dans l'éducation des enfants par des fonctionnaires de l'Education Nationale par un recours systématique à des intervenants extérieurs, ce qui pourrait participer à une privatisation du service public d'Education.

Aussi, il faut également penser à des formes de production collectif par les élèves, et l'introduction des médias alternatifs dans le projet AGORA, tout comme une réflexion sur le rôle et l'usage des réseaux sociaux.

Nous sommes pour l'expansion du dispositif « Jeunes contre le sexisme » et pour la mise en place d'un projet « Jeunes contre les discriminations ». Le débat pour l'inclusion doit aussi exister au sein des collèges et la lutte contre les discriminations (sur les questions de handicap, de LGBTphobie, de racisme, d'appartenances religieuses, de pauvreté, etc).

9- Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?

La réponse à cette question est un corollaire à la question suivante. Ces deux questions sont cruciales et complexes pour le département de Seine-Saint-Denis. Comment assurer une égalité dont le département est lui-même victime à l'échelle régionale ? Comment redonner un lustre aux collèges publics alors que les gouvernements successifs et la presse ne cessent de les dévaloriser ? Les familles des classes moyennes mais aussi de plus en plus des classes populaires sont dans un parcours d'évitement vers le privé, celui-ci bénéficie des aides publiques (les lois Debré et Carle) et d'une manne financière propre dont les établissements publics ne peuvent bénéficier. La fuite vers le privé procède aussi d'un fantasme lié au consumérisme, « quand on paie, c'est forcément mieux. » mais aussi d'une réalité qu'il ne faut pas nier et qui prend essentiellement la forme d'un manque de plus en plus criant de personnels d'éducation et en particulier d'enseignants. Or ce problème récurrent ne dépend pas d'une prérogative départementale. La question de la mixité tant sociale que scolaire est également complexe, en particulier dans des villes où les revenus moyens sont parmi les plus faibles d'Ile-de-France voire de France. Une sectorisation bien pensée peut faire avancer vers une meilleure mixité mais il faut alors accompagner l'établissement dans un véritable projet éducatif durable qui place celle-ci au cœur des activités éducatives et ne pas simplement limiter l'action départementale à un investissement. Il faut donner les moyens à travers un plan collèges qui dépasse le bâti, mais met en place des véritables actions pour la réussite et l'épanouissement de tous les jeunes (des voyages scolaires, le financement de projets, la qualité d'un matériel informatique et pédagogique, etc).

Nous pouvons aussi créer une « cellule de vigilance » des heures manquées de cours, et accompagner les parents dans les actions juridiques allant dans ce sens.

10- La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?

La Réforme en cours d'expérimentation et qui vise à mettre fin à l'Education prioritaire dès 2022 est un leurre pour mieux cacher le désinvestissement de l'Etat. Il risque d'amplifier une logique clientéliste au profit de la volonté du préfet ou des majorités de la même tendance que le gouvernement.

L'éducation prioritaire est un droit pour permettre à un bon nombre d'enfants et de jeunes de Seine-Saint-Denis d'avoir de meilleures chances de réussite dans leurs études et leurs parcours d'étude. La remettre en cause c'est accroître les inégalités. Nous sommes contre cette réforme et envisageons au contraire une harmonisation par le haut des dispositifs des établissements de l'éducation prioritaire (Livret l'Ecole de l'Egalité et de l'Emancipation du programme l'Avenir en Commun, p. 21). Il faudrait au contraire relancer l'Education prioritaire notamment en augmentant les moyens pour l'école mais aussi pour l'accompagnement du travail à la maison des collégiens, dans leur orientation mais également pour accroître leur motivation à faire des études, notamment par des systèmes de tutorat avec des étudiants, et leur garantir une ouverture culturelle par le biais de visites, de rencontres et de voyages.

Nous devons être vigilants pour que la dépense par élève soit la même en Seine-Saint-Denis qu'ailleurs, voire plus. Un dispositif de vigilance peut être mis en place également. C'est le sens de l'égalité que nous portons dans notre projet « Egalité et Dignité ». Cela veut dire, plus d'enseignants titulaires et moins de contractuels, mieux formés, plus de moyens pour le personnel de renfort.

11- La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engagé, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dionysiennes ?

Il ne peut en aucun cas être question de faire payer les familles séquano-dionysiennes du fait d'un manquement de l'Etat. Le projet de loi dit des 4D vise encore une fois à suppléer aux manquements de l'Etat par une gestion par les collectivités territoriales. Lier PMI et médecine scolaire semble très risquer.

Nous pensons que chaque établissement doit être doté d'un service de médecine scolaire. Ce service doit faire le suivi en continu des élèves, des bilans, et les orienter aussi sur la sexualité et les politiques de prévention des conduites à risque (comme l'usage des drogues et de l'alcool, d'autres formes de dépendances...). Sur ce sujet, la compétence « Santé et prévention » du département peut aussi agir en lien avec les collèges et envers la jeunesse.

Nous sommes pour cesser la mutualisation des moyens et pour la création de postes d'infirmier·e·s, d'assistant·e de services sociaux et de PSY-EN dans tous les collèges qui n'en sont pas pourvus.

Nous sommes pour développer la médecine scolaire, revaloriser les salaires, faire une campagne de recrutement afin de pourvoir tous les postes non pourvus

12- Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?

Une fois encore, afin d'assurer une continuité territoriale et d'assurer une meilleure égalité, l'essentiel de la lutte contre le décrochage scolaire est du domaine de l'Education Nationale et donc de l'Etat. Le rôle d'un Conseil Départemental reste donc limité en la matière. Il peut cependant aider au pourvoi de locaux et participer au financement d'ateliers-relai ou de dispositifs socio-éducatifs chargés de suivre individuellement les décrocheurs scolaires et pouvoir les re-scolariser ensuite dans un dispositif plus traditionnel.

Le dispositif ACTE est aussi important pour les élèves exclus temporairement. Il mérite d'être reconduit et même amélioré.

Nous devons faciliter l'accès au diplôme et la qualification des jeunes en situation de décrochage, sécuriser les parcours de formation, en particulier dans le cadre du droit au retour à la formation.

Le nombre d'exclusions définitives est très important en Seine-Saint-Denis. Nous devons garantir le suivi des familles et des élèves pour la réaffectation dans de nouveaux établissements, pour la réussite des élèves dans leurs nouveaux collèges.

Nous pouvons aussi développer des stages de rattrapage scolaires financés par l'Etat et par le Conseil Départemental. Ces stages peuvent être associés à la lutte contre les enseignants absents non remplacés que nous souhaitons mettre en place, à travers une cellule de vigilance, avec les parents et enseignants.